

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
12

Membre excusé
avec procuration
1

Membre excusé
0

Membres absents
2

Séance du jeudi 22 février 2024
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-deux février de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Présidente

Présents : 12

Mme Rachel BAECHEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT, M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO,

Excusé avec procuration : 1

M. Eddie WAESELYNCK procuration à M. SPADARO

Absents : 2

M. Gilbert GOEPFERT
M. Fernand THUET

POINT GÉNÉRAL À L'ORDRE DU JOUR

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Il est rappelé aux Administrateurs que, conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans tous les établissements publics de plus de 3 500 habitants. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

Il est proposé aux administrateurs de prendre connaissance de certains éléments du futur budget :

BUDGET PRINCIPAL

Lors de la clôture de l'exercice 2023, ce budget affiche un résultat positif de 32 092,14 € (il s'élevait à 30 887,12 € en 2022).

Section	Résultat sortie 2022	Affectation	Résultat exercice 2023	Résultat sortie 2023
Investissement	11 340,16		80,12	11 420,28
Fonctionnement	19 546,96		1 124,90	20 671,86
TOTAL	30 887,12		1 205,02	32 092,14

.../...

En 2023, les aides et secours accordés s'élèvent à 7 245,11 € (ils s'élevaient à 11.750,42 € en 2022).

La subvention communale 2023, principale ressource du Budget Principal, s'élevait à 67.500,00 € en 2023. Compte tenu du résultat reporté de section de fonctionnement 2023 (20.671,86 €) et des dons attendus (5.000,00 €), ce concours financier pourrait être maintenu. Le CCAS disposerait d'une enveloppe de 27.000 € pour les aides et les secours.

Ces dispositions permettent d'appréhender l'exercice 2024 comme suit :

1. Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses de fonctionnement prévues en 2024 :

	Prévisions 2024	Budget 2023
011 Charges à caractère général	3 100	3 100
012 Charges de personnel	63 000	62 000
042 Amortissement des immobilisations		100
65 Autres charges de gestion courante (essentiellement les secours)	27 100	28 700
67 Charges exceptionnelles	500	100
	93 700	94 000

2. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes de fonctionnement attendues pour 2024 :

	Prévisions 2024	Budget 2023
002 Reprise du résultat de l'exercice précédent	20 672	19 547
74 Subvention communale	67 500	67 500
75 Produits de gestion courante (dons,...)	5 000	6 400
77 Recettes exceptionnelles	528	553
	93 700	94 000

3. La section d'investissement

	Prévisions 2024	Budget 2023
Recettes	11 421	11 361
001 Reprise du résultat de l'exercice précédent	11 421	11 261
040 Amortissement des immobilisations		100
Dépenses	11 421	11 361
2051 Concessions, licences et droits similaires	11 421	11 361

.../...

BUDGET ANNEXE de la Résidence LES GLYCINES

Lors de la clôture de l'exercice 2023, ce budget affiche un résultat positif de 52.369,53 € (il s'élevait à 23.838,71 € en 2022).

Section	Résultat sortie 2022	Affectation	Résultat exercice 2023	Résultat sortie 2023
Investissement	13 274,06		-5 644,02	7 630,04
Fonctionnement	10 564,65		34 174,84	44 739,49
TOTAL	23 838,71		28 530,82	52 369,53

Les redevances versées par les résidents constituent la principale ressource du Budget Annexe (375.856,82 € en 2023).

Concernant le service des repas (mardi et jeudi), la gestion 2023 affiche un bilan négatif : -4 243,20 €. Il s'élevait à -6 790,91 € en 2022.

Article	Recettes	Dépenses
60623 Alimentation		29 278,60
60628 Autres fournitures		727,60
706 Prestations de services	25 763,00	
Résultat	-4 243,20	

Depuis 2017, le Conseil Départemental a versé 200 741,00 € de subventions pour financer les actions de prévention de la perte d'autonomie. Au 1^{er} janvier 2024, 162 158,94 € ont été utilisés ; il reste par conséquent un crédit d'environ 38 600 € pour poursuivre ces actions.

Ces dispositions permettent d'appréhender l'exercice 2024 comme suit :

1. Les recettes de fonctionnement

	Prévisions 2024	Prévisions 2023
002 Reprise du résultat de l'exercice précédent	44 740	10 565
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	13 400	13 400
70 Remboursements de frais et de charges courantes	40 000	40 000
75 Produits de gestion courantes (dont loyers perçus)	387 800	380 500
77 Recettes exceptionnelles	560	535
	486 500	445 000

2. Les dépenses de fonctionnement

	Prévisions 2024	Budget 2023
011 Charges à caractère général	330 600	305 500
012 Charges de personnel	81 000	81 000
023 Virement à la section d'investissement	13 500	
042 Amortissement des immobilisations	60 400	57 700
65 Charges de gestion courante	500	500
67 Charges exceptionnelles	500	300
	486 500	445 000

.../...

Les recettes courantes sont en mesure de couvrir les charges de la résidence. Le budget de fonctionnement dégage un autofinancement de 60.500 € (bilan des chapitres 023 et 042).

Il est rappelé que, pour équilibrer ce budget, il a été convenu avec m2A HABITAT de suspendre de 2023 à 2026 (durée résiduelle d'un prêt souscrit par m2A HABITAT), le versement de provisions pour grosses réparations.

3. Les recettes d'investissement

	Prévisions 2024	Budget 2023
001 Excédent d'exécution de la section d'Investissement	7 631	13 275
021 Virement de la section de fonctionnement	13 500	
040 Amortissement des immobilisations	60 400	57 700
102 Fonds de compensation de la TVA	7 100	5 600
165 Dépôts et cautionnements	10 069	10 025
	98 700	86 600

4. Les dépenses d'investissement

	Prévisions 2024	Budget 2023
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	13 400	13 400
16 Remboursements d'emprunts (capital)	5 400	5 400
165 Dépôts et cautionnements	10 000	10 000
2 Equipements et travaux	69 900	57 800
	98 700	86 600

Les crédits inscrits en 2024 pour équipements et travaux s'élèvent ainsi à 69.900 €.

Deux opérations sont d'ores et déjà engagées sur cette enveloppe :

Date	Tiers	Document	Montant	Objet
17/01/2024	AEC SERVICES	Facture : FA00000391 du 16/01/2024	2 206,86	Mise aux normes des installations électriques logement n° 32
26/01/2024	AEC SERVICES	Facture : FA00000398 du 23/01/2024	2 206,86	Mise aux normes des installations électriques logement n° 25
		Total	4 413,72	

.../...

Les crédits disponibles pour équipements et travaux s'élèvent ainsi à environ 65.500 €.

Ces crédits serviront essentiellement à la mise aux normes électriques et à la rénovation des logements.

Mme la Présidente explique qu'une rencontre a eu lieu avec M2A Habitat, propriétaire de la résidence fin 2023. Elle précise qu'une nouvelle rencontre est programmée pour le 11 mars 2024. Celle-ci permettra de faire un point sur la projection des travaux proposés grâce à la provision pour grosses réparations versée tous les ans par le C.C.A.S lors du paiement des loyers à M2A Habitat. Cette provision s'élève à ce jour à environs 740 000 €

Elle indique qu'elle présentera au Conseil d'Administration les travaux retenus à la suite de cette réunion qui déterminera les priorités, comme les infiltrations de la toiture, le hall d'entrée ou encore le remplacement des portes coupe-feu trop lourdes à manipuler par les résidents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

donne acte à la Présidente du débat qu'elle a présidé.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 05/03/2024

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

SOUS-PREFECTURE
12 MARS 2024
DE MULHOUSE




Valerie MEYER